

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS d'adjoints techniques des établissements d'enseignement Spécialité maintenance des bâtiments

Un recrutement sans concours d'adjoints techniques des établissements d'enseignement spécialité maintenance des bâtiments, est ouvert à partir du 20 novembre 2023.

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

La Direction des affaires scolaires affecte dans les collèges parisiens des adjoints techniques qui assurent la maintenance de premier niveau des bâtiments et effectuent donc les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Ces adjoints techniques peuvent également travailler dans une équipe mobile (EMOP) assurant les réparations d'urgence dans tous les collèges ainsi que des travaux de rénovation tout corps d'état.

Les missions :

L'agent-e réalisera tous travaux d'entretien et de maintenance de premier niveau dans les bâtiments des collèges dans les domaines suivants :

- travaux d'électricité, de plomberie, serrurerie, petite menuiserie, vitrerie,
- travaux de réparation et d'entretien courant (maçonnerie, plâtrerie, peinture,...),
- réparation de matériels et accessoires (volets roulants, stores,...)
- pose d'étagères et de petits accessoires,
- montage, démontage et déplacements de mobiliers,
- contrôle du respect des règles et des consignes de sécurité.

Conditions de travail :

35 heures en moyenne annuelle. Les agents sont présents pendant les périodes scolaires et en congés pendant les vacances scolaires sauf pour les périodes de permanence (2 jours à chaque période de vacances scolaires, une semaine après la fin et avant le début de chaque année scolaire).

En EMOP 35 heures en moyenne annuelle réparties sur l'année avec des plages fixes de congés et des plages libres. Possibilité de travailler pendant les congés scolaires

Conditions pour postuler :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Modalités de sélection :

Après présélection des candidatures le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I - Épreuve d'admissibilité :

1-Sélection de dossier

ii – Épreuve d'admission :

1 - Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (coefficient 1)

2- Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer leur parcours professionnel et leurs motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Modalités d'inscription :

: du 25 septembre au 13 octobre 2023

Par internet sur le site : <https://recrutement.paris.fr/recrutement/>

Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- Une copie de votre carte nationale d'identité.
-

Si vous êtes reconnu-e travailleur-euse en situation de handicap et que vous devez bénéficier d'aménagements d'épreuves, merci de joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>) quatre semaines avant le début des épreuves.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Les résultats des épreuves d'admission seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.